

**PCW**

45 Boulevard Marcel PAGNOL

06130 GRASSE - FRANCE

Tel : +33 (0)4 92 42 35 00 Fax: +33 (0)4 92 42 35 19

Site : www.pcwfrance.com Mail : info@pcwfrance.com

Fiche Technique**BENZYL SALICYLATE**

Fournisseur PCW

Référence : BENZYL SALICYLATE

1 - DONNEES TECHNIQUES

Ref article :	SBE-1
IUPAC Name :	Benzyl salicylate
I.N.C.I. :	Benzyl salicylate
Nom chimique / REACH :	Benzoic acid, 2-hydroxy-, phenylmethyl ester ; benzyl 2-hydroxybenzoate
Synonyme :	Benzyl 2-hydroxybenzoate; Benzyl salicylate
Formule moléculaire :	C14 H12 O3
Poids moléculaire :	228.24
Origine MP :	Synthétique
Utilisation de la substance / mélange :	Usage industriel seulement
Application :	Fragrances / Cosmétiques / Arômes
Taux d'utilisation max. recom. :	-
Anti-oxydant(s) :	Aucun
Solubilité dans l'alcool :	Oui
Solubilité dans l'eau :	Non
Solvant(s) :	Aucun

1.1 - DONNEES ANALYTIQUES

Aspect :	Liquide
Odeur :	Faible, douce, florale, balsamique
Couleur :	Clair incolore à très légèrement jaune
Densité @ 20° C :	[1.178 ; 1.188]
Indice de réfraction @ 20 °C :	[1.577 ; 1.582]
Indice d'acide :	[0 ; 1.0]
Point éclair en °C (coupelle fermée) :	176.5
Point d'ébullition en °C :	318
Point de fusion en °C :	18
Température d'ignition :	-
Pureté (%) :	[99.0 ; 100.0]
Impureté(s) >0.01% :	Benzyl benzoate 0.1 %

BENZYL SALICYLATE

Indice de réfraction à 25°C : [1.575 ; 1.580]

Densité relative @ 25°C : [1.175 ; 1.185]

1.2 - DONNEES ANALYTIQUES SPECIFIQUES

Fer (ppm) : [0 ; 0.4]

1.5 VLEP

VLEP c. terme mg/m3 (98/24/CE) Pas de données :

VLEP (8h) mg/m3 (98/24/CE) : Pas de données

2 - DONNEES REGLEMENTAIRES COSMETIQUES

Statut kosher : Certifié

Statut Halal : Produit se conformant aux préceptes religieux

CAS N° : 118-58-1

Reg. 1223/2009 & mod. : Voir certificat

Allergènes SCCNFP List : Voir certificat

IFRA : Restreint (50th Am.)

COV Suisse - Annexe 1 : Non listé

COV basse PV / Inorganique /
COV exempté (CARB) : 100%

Nanomatériau : Non concerné

CMR (Reg. 1223/2009/CE) : Voir certificat

2.1 - DONNEES REGLEMENTAIRES AROMES

Organismes Génétiquement
Modifiés (OGM) : Ne provient pas / ne contient pas d'OGM

Statut légal (Reg. 1334/2008/CE) : Substance aromatisante

REG. 872/2012 CE Annexe 1 : Listé

Certificat d'alimentarité : Respecte les exigences des Règlements 1334/2008/CE & 872/2012/CE

Encéphalopathie Spongiforme
Bovine (ESB) : Pas de risque d' ESB ou d'EST puisque aucune matière d'origine animale n'est utilisée dans les différents stades du procédé de fabrication.

Ionisation : Non soumis à un traitement d'ionisation

Vegan : Oui

4 - TRANSPORT - MANIPULATION - STOCKAGE

Durée de conservation : 12 mois, gardé selon les conditions de stockage.

Code douanier : 2918 23 00 00

Précaution d'emploi : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Tunnel codes ADR : /

4.1 - STOCKAGE

Stockage : Stocker à température ambiante (25°C max.) dans son emballage d'origine, bien rempli, fermé hermétiquement, à l'abri de l'air et de la lumière.

Transport :

Transport par route ADR/RID : NR Non réglementé pour le transport

Transport Maritime IMDG : NR Non réglementé pour le transport

Polluant Marin : Non

Transport Aérien IATA : NR Non réglementé pour le transport

BENZYL SALICYLATE

LEGISLATION :

IECSC (China) : Listé
LIS / DSL (Canada) : Listé
COE (Council of Europe) : 436c
KECI : KE-02824
EINECS (EU) : 204-262-9
ENCS (Japan) n° : (3)-3044
AICS (Australian Invent. Chem. Subs.) : Listé
NEPA (China) : CB3484524
PICCS (Philippines) : Listé
FDA : 172.515
Swiss Giftliste 1 : G-6732
NZIoC (New Zealand) : Listé
JECFA n° : 904
RIFM - ID N° : 109
TSCA (Toxic Substances Control Act - USA) : Listé
FEMA : 2151
TCSI (Taiwan) : Listé
ISHL (Japan) : (3)-1570
FLAVIS : 09.752
C.A.S : 118-58-1

Étiquetage :



ED12 Lésions oculaires graves / Irritation oculaire 2
EHC3 Dangers pour le milieu aquatique - chronique 3
SS1 Sensibilisation cutanée 1

H303 - Peut être nocif en cas d'ingestion
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H320 - Provoque une irritation des yeux
H401 - Toxique pour les organismes aquatiques
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352 - En cas de contact avec la peau: laver abondamment à l'eau et au savon.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P307+P311 - En cas d'exposition : appeler un centre antipoison ou un médecin.
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
P501 - Éliminer le contenu/recipient conformément à la Réglementation locale / régionale / nationale / internationale.